

Editorial

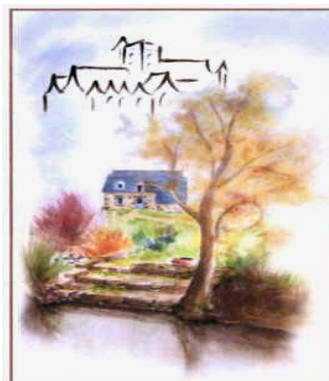
De l'organisation aux premières réalisations:

Au terme des premières étapes, concernant les demandes de subventions aux diverses administrations et de la recherche de sponsors privés, nous sommes maintenant en ordre de route.

Nous allons pouvoir consacrer toute notre énergie à la réalisation de travaux :

- _ Le lycée JEAN MONNET a réalisé une charpente de lavoir privé,
- _ le lycée de SAINT-ILAN a étudié des aménagements paysagers,
- _ le collège GUSTAVE TERY a concrétisé une structure métallique,
- _ des entreprises procèdent à la pose de charpentes et toitures sur trois lavoirs.

Après 2004, année de la mise en route de l'association et de la recherche de financements, 2005 est celle des premières ébauches de travaux. Quant à 2006, elle sera celle de la communication et de la recherche de nouveaux adhérents. Pour cela, nous allons organiser une animation le 17 septembre lors de la journée nationale du patrimoine, afin de présenter notre démarche et de prendre de nouveaux contacts avec les propriétaires.



Comité de rédaction:

Anne BOCQUERET
Marylène LANGUILLE
Erwann LE GUICHARD
Raoul LE BARTZ
Jean-Pierre LE GUEVEL

Sommaire :

Editorial (p1)

Où les Lamballais lavaient-ils leur linge? par Guy De Sallier Dupin.(p1)

Conditions financières et organisation des travaux.(p2)

Les travaux réalisés par :

_ le Lycée Jean MONNET de QUINTIN. (p3)

_ la SEGPA du collège Gustave Téry (p4).

_ les artisans (p4).

_ le lycée horticole de SAINT-ILAN.(p4)

Pratique (p4) :

Nos activités : la sortie du 9 septembre à PONTRIEUX, la promenade des lavoirs le 17 septembre au matin avec Mr De Sallier Du PIN puis l'après-midi, l'animation du 17 septembre, dans le cadre de la journée nationale du patrimoine.

Où les Lamballais lavaient-ils leur linge? (Guy de Sallier Dupin):



entre voisins. Ainsi en 1877, M. Antoine Méhouas se plaint que M. André, chapelier, vient de construire sur la rive droite du bief, un lavoir et un cabinet d'aisance contigu à son propre lavoir. Le Maire se dégage de toute responsabilité, affirmant qu'il a autorisé le premier mais pas le second. Ce litige n'est pas de son ressort mais de celui des tribunaux.

En 1872, Mme Hingant, blanchisseuse, est autorisée à établir un lavoir sur le canal de fuite du moulin de Saint-Martin, à proximité de sa buanderie édifiée dans le jardin.

La grande inondation d'octobre 1880 met en évidence la présence de nombreux lavoirs construits sans autorisation. La municipalité confie à l'administration des Ponts et Chaussées l'étude sur les moyens pour empêcher le renouvellement d'une pareille catastrophe. Le rapport rend responsables entre autre, les lavoirs édifiés en saillie sur la rivière et aussi, les nombreuses passerelles souvent trop basses. Trente sept propriétaires, dont vingt et un possèdent des lavoirs, sont mis en demeure par le Préfet de démolir ou de rectifier leurs ouvrages. Suite à son arrêté, un certain nombre d'entre eux sollicite l'autorisation de placer les marches de leurs lavoirs dans l'alignement des rives.

Tous les lavoirs n'étaient pas aménagés. En maints endroits, des pierres plates étaient placées sur

les rives. C'était entre autre, le cas près du manoir de Lescoët.

Les laveuses et leurs papotages ont disparu depuis plusieurs décennies du paysage Lamballais, la machine à laver ayant conquis désormais tous les foyers. L'observateur qui s'intéresse à la vie d'autrefois, pourra découvrir encore quelques témoins du passé. Les lavoirs publics dans leur ensemble sont plus repérables. Le plus beau est sans conteste celui de Saint Martin qui a le droit à une belle mise en valeur nocturne grâce à son illumination. Malheureusement, ses deux degrés de granit plongent dans un lit fangeux. Les lavoirs privés n'ont été l'objet d'aucun soin. Il en existe encore quelques beaux spécimens. Certains sont recouverts de tôles percées et rouillées, d'autres sont envahis par des herbes folles. Ici et là, on remarque seulement un escalier d'accès.

Les lavoirs ruraux

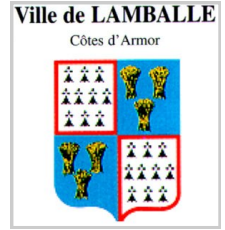
Il serait très difficile, voire impossible de présenter, dans le cadre de notre regard sur le petit patrimoine rural, un ensemble cohérent des lavoirs ruraux, disparus ou perdurant péniblement de nos jours, dans les communes rurales du Penthièvre. Cependant, l'examen de la série des cadastres de 1785, 1810 - 1850 environ en donne un aperçu.

Avant la révolution, les lavoirs sont mentionnés comme de simples « trous d'eau », au sortir des

fontaines. Nous les pensons cependant aménagés, bordés de pierres, souvent précédés d'un bassin intermédiaire entre la fontaine et le lavoir, bassin où pouvait venir boire le bétail. Comme les fontaines et les cours d'eau, ces lavoirs rustiques dépendaient des biens communs de la seigneurie où ils étaient situés. Ils devinrent biens communaux en vertu de la loi du 28 août 1792. (Il faudra attendre la série des lois et ordonnances de la Monarchie de Juillet qui classèrent les chemins et dotèrent les communes d'un budget propre, leur permettant de salarier un « cantonnier ou agent municipal » connu plus tard sous le nom de « garde champêtre » pour voir les communes se pencher sur le problème des lavoirs publics communaux, leur construction et surtout leur gestion (entretien et police). **Suite P.4**



Organisation et financement des travaux



Nos partenaires publics sont la **Direction Régionale des Affaires Culturelles** pour les restaurations; le **Conseil Régional**, le **Conseil Général**, la **Ville de LAMBALLE** pour l'ensemble des travaux.

Parmi nos partenaires financiers privés, nous avons le plaisir de compter : le **Crédit Mutuel de Bretagne**, les entreprises **EUROVIA, BEUREL, SRTP**; les industriels **Le GOUessant, ROSE ELUDIS**; les commerces **INTERMARCHÉ, CHAMPION, MICHIGAN**, les promoteurs immobiliers: **AMEL et PROMO-OUEST**.

Ces différentes aides sont importantes dans la décision des propriétaires, car elles leur permettent de réaliser les travaux de valorisation de leur patrimoine à moindre coût.

L'association « Les lavoirs Lamballais », sur la demande du Conseil Général sera maître d'ouvrage des travaux. Elle prendra en compte la recherche architecturale en collaboration avec le propriétaire, l'établissement des plans, les relations avec les entreprises, les dossiers de demandes de subventions...

Dans tous les cas, une déclaration de travaux est obligatoire.

Une convention est établie avec le propriétaire, qui autorise l'association à accéder et à utiliser son lavoir lors d'animations ponctuelles.

MONTANTS DES SUBVENTIONS PUBLIQUES ET DES AIDES:

La **Direction Régionale des Affaires Culturelles** pourrait accorder **10%** pour les restaurations des lavoirs en pierres.

Le **Conseil Régional** et le **Conseil Général** subventionneront chacun **15%** des travaux neufs et des restaurations.

La **Ville de LAMBALLE** participera à hauteur de **5%**, soit un total de **35% à 45% de subventions publiques**.

L'aide de l'association sera de **10%** pour les travaux réalisés par le **Lycée Jean MONNET** et de **35% ou 25%** pour les travaux réalisés par les entreprises. Ce choix est lié au coût de la main d'œuvre.

⇒ **LA PARTICIPATION GLOBALE POURRA DONC ATTEINDRE 80 % SELON LA NATURE DES TRAVAUX.**

Le lycée Jean MONNET de QUINTIN.

Professeur : Pierrick LE GAGNE.



mettait non seulement de mettre en pratique, mais aussi d'enrichir leurs compétences professionnelles.

Ils ont rencontré un accueil chaleureux pour la pose de ce lavoir en châtaigner bardé de clins et muni d'une porte.

GENESE DU PROJET :
Les élèves de première

TMA ont souligné l'intérêt d'un tel projet, inhabituel dans leur formation. Ils ont fait preuve d'une réelle autonomie en élaborant eux-mêmes les différents plans en trois dimensions à l'aide d'un logiciel informatique.

Mr LEGAGNE, leur enseignant de menuiserie, souligne que cette opportunité a été réellement bénéfique dans la formation professionnelle et technique de ces jeunes adolescents.

LES TRAVAUX :

Tout d'abord, les élèves ont installé les fermes sur des platines pour que le bois ne soit pas en contact direct avec le sol car «un bois vertical doit avoir de bonnes bottes et un bon chapeau », puis

les pannes ont rigidifié le lavoirs. Ensuite, ce fut la pose du lambris et la porte, touche finale du lavoir. Les élèves ont pu ainsi aborder les nombreuses et différentes techniques de pose et ils ont aussi aimé travailler sur une réalisation concrète.

Enseignants et élèves espèrent que le résultat sera apprécié par les différents partenaires concernés et se disent prêts à travailler à nouveau sur d'autres projets.

RAPPEL DU PROJET :

Les élèves de première année de BAC PRO TMA (technicien menuisier agencier) du Lycée Jean Monnet de Quintin ont entrepris depuis le début de l'année scolaire, la rénovation d'un lavoir situé sur le bord du Gouessant à Lamballe. Ils se sont montrés très motivés par ce projet qui leur per-



La SEGPA du Collège Gustave Téry : Professeur : Alain REDOT

Année sous le signe du patrimoine pour les 3^{èmes} SEGPA du Collège Gustave Téry.



En effet, dans le cadre de la

restauration du viaduc des Ponts Neufs situé pour partie sur Lamballe communauté, les élèves ont moulé les écussons manquants.

Aujourd'hui, ils réalisent dans le cadre de l'Association des lavoirs Lamballais, une pergola qui sera mise en place dans Lamballe, sur une rive du Gouessant. Il s'agit là d'un travail d'équipe puisque cet ouvrage est réalisé par



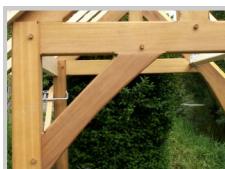
l'atelier Métallerie et il sera scellé sur place par les élèves de l'atelier Maçonnerie. Les

berges étant inondables, le choix de profilés pleins à prévalu et un traitement anti-corrosion sera le gage d'une bonne tenue dans le temps. Un montage « à blanc » sera réalisé dans les prochains jours afin d'adapter cet ensemble au terrain. Les armatures seront ensuite envoyées en galvanisation pour un montage final, prévu avant la fin de l'année scolaire.

Les artisans: menuiserie G.BEURRIER & C. LE DUC (MENE Couverture).

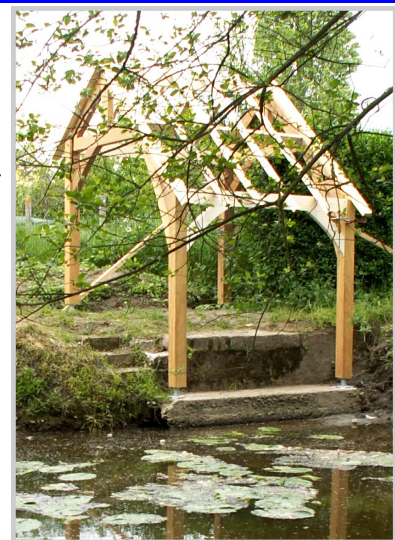


Fin février 2006, une passerelle a été posée par l'entreprise BEURRIER afin de relier le chemin des lavoirs à l'autre berge où sont situés les lavoirs de Mme BRIENS et de Mr & Mme BIZET . Différents contretemps (montée du niveau de l'eau, vacances scolaires, défection de l'entreprise de maçonnerie) ont quelque peu retardé les travaux prévus



sur ces deux lavoirs par Gilbert BEURRIER pour la menuiserie et Christian LE DUC pour la couverture.

Aujourd'hui, les travaux de charpente (cf photo ci contre) sont terminés et un lavoir est couvert. L'autre le sera avant la fin du mois de mai. Ces mêmes entreprises exécuteront le lavoir de Mr & Mme Jean MERDRIGNAC, face au parking des tan-



Le lycée horticoles de SAINT-ILAN : Professeur : Francis ROBREAU

« LES LAVOIRS LAMBALLAIS SE DONNENT A VOIR »



Le partenariat entre l'association « Les Lavoirs Lamballais » et l'école de St Ilan a commencé en 2005 par une étude des lavoirs présentée et exposée dans le hall de la mairie en mai 2005.

En janvier 2006, les premières bac pro « Travaux Paysagers » ont débuté une nouvelle phase: huit lavoirs ont été choisis comme sujets d'étude.

Le 27 janvier, les élèves sont donc venus sur le terrain pour rencontrer les proprié-



taires et faire les levés topographiques nécessaires, ainsi qu'un levé de la végétation. Ils ont ensuite élaboré, par groupes de trois, un projet pour chaque lavoir.

Cette phase est aujourd'hui terminée et chaque propriétaire a reçu le projet de mise en valeur de son lavoir.

Si les propriétaires, donnent leur accord, les élèves réaliseront, entre mai et décembre prochain, les travaux de paysage.



Où les Lamballais lavaient-ils leur linge? (Guy de Sallier Dupin) Suite de la page 1...

Le Second Empire fut la grande époque de la construction des lavoirs ruraux placés en lieux publics, soit au sortir d'une fontaine publique où ils reprenaient une disposition ancienne (séparés par un abreuvoir) ou au croisement d'un chemin vicinal et d'un ruisseau, dont l'eau, sinon les rives sont un bien public. On voit alors combien, comme pour les chemins vicinaux, les lavoirs pouvaient devenir l'enjeu de la politique locale...

Il reste encore de nos jours notamment dans les communes du littoral, quelques uns de ces lavoirs, simples bassins carrés au ras du sol, à



ciel ouvert dont les bordures étaient constituées de magnifiques banches de pierres de grès d'Erquy, seuls matériaux capable de fournir des longueurs de plusieurs mètres.

La plupart des lavoirs ruraux disparurent dans les années 1960. La « machine à laver », l'élargissement des chemins vicinaux leur furent fatals. Les municipalités préférèrent les boucher (crainte d'accident) et, le cas échéant les transformer en parking. Ce fut bien le cas du lavoir de Lesquen, au village du Val-André (Pléneuf).

Cependant, le promeneur trouvera ici ou là, au détour de son chemin un vieux lavoir enfoui sous les herbes, où se cachent quelques crapauds.

Braves gens, ayez pitié d'eux.

Visite des lavoirs de PONTRIEUX le 10 septembre 2005



Le 10 septembre 2005, en fin de journée, une quinzaine de propriétaires ont participé à la découverte des lavoirs de PONTRIEUX. La visite était organisée par les deux associations. Les participants ont bien apprécié la promenade en barque d'une durée d'une heure trente; qui a permis à chacun de pouvoir admirer



la cinquantaine de lavoirs de jour comme de nuit. **Nous tenons à remercier Mrs MERCIER (Président), DAVID et PAMPANET (bénévoles) pour**



Pratique :

Assemblée Générale de l'association :

le Vendredi 2 juin 2006 à 20h 30

A la salle de la « Corne de Cerf »

ADHESION A L'ASSOCIATION :

Le renouvellement de l'adhésion aura lieu lors de l'Assemblée Générale. **Le montant sera de 8 €uros pour l'année 2006.**

Visite des lavoirs de PONTRIEUX:

Cette année encore, une visite des lavoirs de PONTRIEUX sera organisée le samedi **9 septembre 2006**. Les propriétaires intéressés pourront s'inscrire auprès des personnes ci-après.

RENSEIGNEMENTS :

**Raoul LE BARTZ : 02 96 31 25 52
J.P. LE GUEVEL : 02 96 34 70 75**

ANIMATION AUTOUR DES LAVOIRS :

En partenariat avec la ville de LAMBALLE et dans le cadre de la journée nationale du patrimoine du dimanche 17 septembre 2006 :

_ à 9 H, au départ du champ de foire, promenade des lavoirs, guidée et commentée par **Mr De Sallier Du Pin**.

_ à 15 H, animations du chemin des lavoirs (musiques, contes, saynettes,...), communication de l'association, danses,... sur le parking des tanneurs .



**Association « Les Lavoirs Lamballais »
Mairie BP 90242
22402 LAMBALLE Cédex
Messagerie : les-lavoirs-lamballais@wanadoo.fr**

